

**Rapport annuel de gestion 2010**  
**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
**2010 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**

L'activité du DFJC s'est concentrée sur plusieurs lois en 2010, sous forme d'avant-projets, de projets ou de règlements d'applications. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

De janvier à mars s'est déroulée la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les résultats ont permis d'élaborer un projet de loi approuvé par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil fin septembre. Contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 : sauver l'école », la LEO apporte des réponses à plusieurs motions, postulats et interpellations. Le projet du Conseil d'Etat soumis au Grand Conseil une scolarité dont le secteur secondaire repose sur deux filières, l'une spécifique, préparant les élèves à l'entrée au gymnase, l'autre généraliste, offrant à la fois des cours à niveau pour certaines branches, ainsi que des options scolaires « orientées métier ». Le projet de LEO prévoit également une augmentation significative du temps d'école, particulièrement dans les cycles primaires. Ce temps sera consacré prioritairement au français et aux mathématiques, afin de développer les bases nécessaires aux autres apprentissages.

Concernant la formation postobligatoire, il convient de relever l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle. Ce règlement précise notamment la composition, les tâches, le fonctionnement, le financement et les liens entre les différents acteurs de la surveillance de l'apprentissage. Afin de faciliter la compréhension et l'application de la loi et de son règlement d'application, un « Guide de l'apprentissage » a été publié ; il est consultable en ligne via [www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage). Par ailleurs, suite à la reconnaissance fédérale obtenue pour la maturité spécialisée orientation pédagogie, la mise en place d'autres types de maturités spécialisées se poursuit : la maturité spécialisée orientation santé a ainsi été ouverte à la rentrée 2010. Un onzième gymnase cantonal a de plus été inauguré à la rentrée 2010 : le Gymnase Provence. Sis dans des surfaces louées, il préfigure le futur Gymnase de l'Ouest lausannois, nécessaire pour répondre à l'évolution démographique.

Concernant l'enseignement tertiaire, le Conseil fédéral a validé l'avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO. Une Commission interparlementaire a été constituée et saisie de cet avant-projet ; les Comités stratégiques ont statué sur les amendements proposés fin décembre, et le projet de Convention devrait ainsi aboutir en 2011. Une nouvelle Loi vaudoise sur les Hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituerait la loi d'application cantonale de cette Convention, est actuellement en chantier.

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de Lois sur la pédagogie spécialisée. Cette consultation, commencée le 16 décembre, se terminera le 28 mars 2011.

Dans le registre législatif également, la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse a été adoptée le 27 avril par le Grand Conseil. Le recrutement de la Commission de jeunes a débuté à l'automne 2010 avec, pour les 15 à 25 places à pourvoir, une soixantaine de candidatures de jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Sur le plan culturel, 2010 a été une année très active, avec la mise en consultation, en janvier, de deux avant-projets: la Loi sur la promotion de la culture (LPC) et la Loi sur la patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Le retour de consultation était globalement positif; les projets de loi devraient être soumis au Conseil d'Etat au printemps 2011. Le projet de Loi sur les écoles de musique (LEM) a, quant à lui, été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil au début de l'été.

Concernant la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site «Halles CFF aux locomotives», le Grand Conseil a adopté au mois de juin un crédit d'étude de 13,87 millions. Le concours de projets et concours d'idées a ainsi pu être lancé. 18 équipes ont été sélectionnées sur 136 candidats à l'issue de la première phase ; elles ont jusqu'au 20 avril 2011 pour remettre leurs propositions.

## Groupes de prestations

### 21.1 Appui au chef du département

#### 21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

#### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

**Groupes de prestations**  
**21.2 Ressources humaines**

## 21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

**Groupes de prestations**  
**21.4 Finances**

---

## 21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

---

## Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

---

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

**Groupes de prestations**  
**21.5 URSP**

---

## 21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

---

### Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

**Groupes de prestations**  
**21.6 OPES**

---

## 21.6 OPES

---

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

### Descriptif

---

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

### **Événements marquants, évolutions significatives**

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Dans le domaine informatique, le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique) a été fractionné et transféré aux services en charge de l'enseignement, à savoir la DGEO, la DGEP et le SESAF. Après le transfert de l'informatique administrative à la DSI en 2009, le secrétariat général ne gère plus aucune prestation informatique.

Concernant la loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, régissant notamment les limites d'âge pour les cinémas, le secrétariat général est toujours à la recherche d'un accord avec la CCDJP concernant le projet de convention travaillé avec ProCinéma et l'Association suisse du vidéogramme (ACV). Cette convention remplacerait les commissions cantonales existantes par une commission nationale du film, composée à part égale de représentants de l'industrie du film, de représentants de diverses autorités cantonales et de représentants de la «société civile». Cette commission serait financée, administrée et gérée par les représentants de l'industrie cinématographique. Pour le canton de Vaud, il est impératif que cet accord préserve l'essentiel des acquis obtenus dans l'élaboration de la loi vaudoise.

## **Gestion du personnel enseignant**

Cette année, les services employeurs ont mis un accent particulier afin de libérer très vite les propositions d'engagements. Dans un premier temps, pour tous les titrés, dans un second temps également pour les bénéficiaires ne possédant pas l'entier des titres exigés. Cette manière de faire a permis de traiter de manière beaucoup plus linéaire l'ensemble des opérations liées à la rentrée scolaire.

Par ailleurs, l'augmentation de la qualité des dossiers préparés et transmis par les établissements a également permis de gagner un temps précieux pour l'administration et le traitement de ces documents.

## **Coordonnées**

Secrétariat général  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041  
E-mail: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)  
site Internet: [www.vd.ch/dfjc](http://www.vd.ch/dfjc)

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:  
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

## Groupes de prestations

### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

#### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

#### Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
  - Les écoles privées
  - Les constructions scolaires
  - Les transports scolaires

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

## Groupes de prestations

### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

#### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

#### Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

**Groupes de prestations**

**22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

**22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

**Descriptif**

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Projet de Loi sur l'enseignement obligatoire

Au début de l'année 2010, l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) issu des travaux d'une dizaine de groupes thématiques a été mis en consultation (jusqu'en mars). Les résultats de cet important sondage ont permis l'élaboration d'un projet soumis au Conseil d'Etat, accompagné d'un EMPL et des réponses à apporter à toute une série de motions, postulats et interpellations concernant l'école obligatoire.

Le Conseil d'Etat a examiné le projet de LEO, en tant que contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 : sauver l'école ». En octobre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de LEO qui a été transmis au Grand Conseil. Une commission, présidée par M. le député Buffat, examine actuellement le projet du Gouvernement.

En plus d'adapter la législation scolaire à l'Accord HarmoS, l'avant-projet de LEO proposait un certain nombre d'innovations à apporter à la législation concernant l'enseignement obligatoire. Certaines de ces innovations ont été bien reçues par une majorité d'instances et de personnes consultées. D'autres, en revanche, ont suscité d'assez importantes réserves. Il en est ainsi notamment de la possibilité de remplacer le redoublement par d'autres mesures pédagogiques. L'organisation du degré secondaire I (en filières ou en niveaux) a également été abondamment discutée. Le Conseil d'Etat a finalement renoncé aux trois filières telles qu'elles existent aujourd'hui, tout en maintenant le principe de classes spécifiques secondaires préparant les élèves à l'entrée au gymnase. Il a conservé une possibilité de redoublement et il a accepté le principe d'une loi spécifique régissant le statut du personnel enseignant. Celle-ci devrait voir le jour après l'adoption de la nouvelle législation sur l'enseignement obligatoire.

### Gestion des ressources humaines

L'année 2010 a vu s'ouvrir l'instruction des recours liés à l'introduction de la nouvelle politique salariale de l'Etat. Le Service a été fortement sollicité en sa qualité d'autorité d'engagement tant pour d'importants travaux conduits avec d'autres services concernés et visant à garantir la cohérence du système de rémunération dans le domaine de l'enseignement, que pour représenter l'Etat aux audiences du TRIPAC.

Par ailleurs, le chantier d'un projet de « Loi sur le personnel enseignant » a été initié. Regroupant des représentants des associations faitières d'enseignants, des directeurs des écoles de formation de tous ordres et des services employeurs, un groupe technique a ouvert cette réflexion. Pour l'essentiel, l'attention a été portée en ce début de travail sur la question du mandat de l'enseignant (cahier des charges).

### Publication du Plan d'études romand (PER)

Suite aux différents travaux d'aménagement du PER, La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté le Plan d'études romand dans sa séance du 27 mai 2010.

Un concept de mise en œuvre du Plan d'études a été arrêté. Ce dernier comporte 3 phases :

- **Année scolaire 2010-2011, phase I d'information** des établissements (en décembre 2010 pour les Conseils de direction). Dès janvier 2011, une tournée cantonale de présentation du PER à l'ensemble des 8000 enseignants du canton a été initiée par la Direction pédagogique de la DGEO (en cours).
- **Année scolaire 2011-2012, phase II d'appropriation** par les enseignants. Lors de cette phase, les établissements scolaires organisent une journée pédagogique au moins. Ils seront accompagnés par la Direction pédagogique de la DGEO qui organisera des informations sectorielles par discipline ou domaine. La HEP déploiera parallèlement un dispositif de formation en prenant en compte les besoins différenciés des établissements.
- **Année scolaire 2012-2013, phase III d'entrée en vigueur du PER** en principe dans tous les secteurs de la scolarité.

## **Création des Conseils d'établissement**

La mise en place de Conseils d'établissement se poursuit. Elle fait suite à une décision du Grand Conseil de 2006 qui, par la modification de l'art. 65 de la Loi scolaire, en prévoit la constitution pour chaque établissement, et cela au plus tard en juin 2012.

Fin 2010, 46 établissements sur 90 sont pourvus d'un Conseil d'établissement. Pour 22 établissements, les travaux nécessaires sont en cours et devraient aboutir en 2011. Il restera donc 12 établissements pour lesquels une réorganisation est en cours actuellement en vue de permettre à chaque établissement d'accueillir tous les élèves du secondaire.

Durant l'année 2010, ce sont 7 établissements qui ont été réorganisés dans la région morgienne, autour d'Aubonne, et sur la Riviera. Il faut relever l'excellente collaboration entre les autorités communales et le DFJC qui aboutit à des solutions adéquates au plan de l'organisation scolaire tant pour les communes que pour les établissements.

Des cours sur la gestion de la dimension communale de l'enseignement obligatoire ont été proposés aux autorités. Ils ont rencontré un grand succès.

## **Réorganisation de la Direction pédagogique**

La Direction pédagogique de la DGEO a été réorganisée pour la rendre apte à appuyer les établissements scolaires dans la mise en place des objectifs de la Convention scolaire romande : école obligatoire à 4 ans, entrée en vigueur du Plan d'études romand, mise en œuvre des moyens d'enseignement romands, primarisation du cycle de transition, enseignement formalisé de l'allemand dès la 5e (HarmoS) et de l'anglais dès la 7e (HarmoS), monitoring du système scolaire. Un nouvel organigramme et une liste des prestations offertes ont été définis.

## **Mise en réseau des bibliothèques scolaires**

La DGEO, en collaboration avec le service informatique de la BCU et des bibliothèques municipales, a conduit un projet visant à mettre en commun le fond documentaire de ses bibliothèques scolaires avec celui du réseau des bibliothèques de suisse occidentale (RERO).

RERO a en effet été désigné par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) comme la base documentaire officielle des cantons romands.

Ainsi, les élèves vaudois bénéficieront à terme du plus important réseau de Suisse par le volume des collections signalées et le nombre de bibliothèques membres. RERO garanti une politique documentaire basée sur la collaboration, la mise en commun de ressources et services, le partage de compétences, de moyens financiers et techniques. Le catalogue collectif repose sur l'utilisation d'un même logiciel de gestion informatisée de bibliothèques.

Fin 2010, trois bibliothèques scolaires, dont une municipale, sont arrivées au terme de leur intégration dans RERO. Le projet se poursuivra en 2011.

## **Contacts**

---

### **Direction générale de l'enseignement obligatoire**

---

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

tél : 021 316 3232  
fax : 021 316 3144

[Site Internet](#)  
E-mail : [infodgeo\(at\)vd.ch](mailto:infodgeo(at)vd.ch)  
[Ecrire au service](#)

### **Organisation générale**

---

Directeur général : M. Daniel Christen

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et de la planification : M. Pierre Jaccard

Directeur général adjoint des ressources humaines : M. Pierre Kolly

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

**Groupes de prestations**  
**23.0 Administration**

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et trois unités transversales, soit :

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle assure également la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements, ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens).
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
  - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
  - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
  - Services transversaux de l'administration cantonale;
  - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande des offices de la formation professionnelle (CLPO), etc...;
  - Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage;
  - Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements;
  - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

**Groupes de prestations**  
**23.1 Gymnases**

---

## 23.1 Gymnases

Gymnases.

---

### Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employés de commerce et assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciale et santé-social, aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES-S2 et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

## Groupes de prestations

### 23.2 Formation professionnelle

## 23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

### Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Maîtres d'apprentissage;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualifications;
- Commissions de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**23.3 Transition**

## 23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

### Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
  - Elèves;
  - Entreprises.
- Partenaires :
  - Entreprises;
  - Divers services publics;
  - Associations subventionnées.
- Acteurs :
  - Enseignants – réseaux de prévention.

**Rapport annuel de gestion 2010**  
**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
**Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**  
**Événements marquants, évolutions significatives**

### **Règlement d'application de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPF)**

Le nouveau règlement d'application de la LVLFPF est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010.

Les points principaux sont notamment les suivantes :

- Le règlement précise la composition, les tâches, le fonctionnement, le financement et les liens entre chacun des acteurs de la surveillance de l'apprentissage (Commissions de formation professionnelle, les commissaires professionnels, les conseillers aux apprentis, autorité de conciliation, DGEP).
- Il arrête au 31 juillet le délai fixé aux entreprises formatrices pour transmettre les contrats à la DGEP qui leur met à disposition un e-contrat sur son site [www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage).
- Il prévoit une session supplémentaire d'examens à la fin des vacances d'automne pour des cas précis.
- Il précise que chaque entreprise, membre d'un réseau, doit disposer d'un formateur qualifié pour chaque formation dispensée et que l'entreprise doit mettre à disposition de l'apprenti le matériel nécessaire à l'exercice de la profession

Afin de faciliter la compréhension et l'application de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle et de son règlement d'application, la DGEP a édité un « Guide de l'apprentissage », destiné à l'ensemble de ses partenaires (entreprises, associations professionnelles, commissaires, etc) ; il est également consultable sur [www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage).

### **Le Salon des métiers et de la Formation à Beaulieu-lausanne**

Lors de ce premier salon cantonal qui s'est déroulé du 5 au 10 octobre à Beaulieu-Lausanne, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a regroupé sur un seul stand tous les prestataires de formations dès la fin de l'école obligatoire. La DGEO, la DGEP, l'OCOSP et le service des bourses ont répondu aux parents et à leurs enfants venus très nombreux chercher des informations pour orienter et construire leur avenir.

Ce salon a présenté sur un seul site les principaux acteurs de la formation professionnelle : les écoles de métiers, les entreprises, les associations professionnelles et le DFJC.

### **Nouvelle formation gymnasiale : la maturité spécialisée orientation santé**

Fort de la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP) obtenue pour la 1<sup>ère</sup> volée en juin 2010, la DGEP a poursuivi la mise en place d'autres types de maturités spécialisées.

A la rentrée d'automne 2010, une petite centaine de candidates et candidats vaudois ont commencé une année menant à la maturité spécialisée orientation santé (MSOS). Disposant d'un certificat de culture générale, ces élèves suivent des cours et des stages préprofessionnels confiés aux Ecoles de santé vaudoises de la HES-SO. Ils doivent également rédiger un travail de maturité spécialisée sous la supervision d'une enseignante ou un enseignant de leur gymnase.

Au terme de cette année de formation, ils obtiennent le certificat de maturité spécialisée orientation santé qui leur donnera accès direct à la formation Bachelor du domaine de la santé de la HES-SO

Une demande de reconnaissance du certificat a été déposée auprès de la CDIP. Un modèle romand d'une maturité spécialisée santé généraliste est en discussion.

### **Inauguration officielle du Gymnase Provence, à Lausanne**

Onzième gymnase cantonal, le Gymnase Provence a ouvert ses portes à la rentrée 2010. Il accueille une quarantaine d'enseignants et quelques 500 élèves en école de maturité ou en école de culture générale et de commerce.

L'ouverture de ce nouveau gymnase s'est avérée indispensable pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves. A la rentrée 2009-2010, la capacité d'accueil des gymnases vaudois avait atteint ses limites et ceci pour trois raisons majeures : la forte augmentation du nombre de jeunes accédant à des études secondaires supérieures, la progression constante du taux de passage entre le secondaire I et le secondaire II et l'augmentation dès 2010-2011 de la grille-horaire hebdomadaire de 3<sup>ème</sup> année de l'Ecole de maturité.

Face à cette situation, la DGEP et le SIPAL ont convenu en septembre 2009 de louer des surfaces supplémentaires pour une durée de 5 à 10 ans, le temps que la construction du nouveau Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois soit réalisée (2016-2017). Le Gymnase Provence préfigure ainsi l'établissement à construire dans l'Ouest lausannois.

La capacité d'accueil effective des gymnases lausannois a également pu être augmentée par l'aménagement de 7 salles sur le site de Sévelin pour les élèves du Gymnase du Bugnon.

### **OPTI : un nouveau site à Bussigny**

Suite à l'incendie du bâtiment de l'avenue de Provence 12 à Lausanne, les classes de l'option commerce-vente de l'OPTI ont été accueillies dès septembre 2009 dans l'établissement secondaire de Prilly.

Depuis, de nouveaux locaux ont été trouvés à Bussigny dans le bâtiment commercial Point.business qui pourront accueillir les élèves de Prilly, Gland et Malley.

Des travaux d'aménagement se sont terminés en décembre 2010 et, à la reprise de janvier 2011, les élèves de l'option commerce-vente de l'OPTI ont investi leurs nouveaux locaux, dont l'inauguration officielle est prévue au début du mois de mars 2011.

#### **Engagement en faveur de places d'apprentissage**

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par deux actions distinctes :

- *Je forme un apprenti.ch* : le Conseil d'Etat a reconduit en 2010 l'action créée en 2009 : un appui financier aux entreprises pour la création de nouvelles places (5000 .- par place) et pour le maintien des places existantes devenues vacantes (500.- par place). Cette action a notamment incité 361 entreprises à devenir formatrices.

- *Jobapp* : avec le soutien de l'OFFT, la DGEP a mandaté trois associations professionnelles pour aider les entreprises à créer de nouvelles places, les accompagner dans leurs démarches administratives et dans le suivi de l'apprentissage. L'objectif est non seulement d'atteindre 1'000 nouvelles places jusqu'en 2012 mais aussi d'assurer le succès de la formation par un accompagnement ciblé.

---

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04  
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)  
Site Internet: [www.vd.ch/dgep/](http://www.vd.ch/dgep/)

Direction générale

Séverin Bez, directeur général.

Alain Garnier, directeur général adjoint.

**Groupes de prestations**  
**25.0 Administration**

**Descriptif**

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

**Groupes de prestations**  
**25.1 Affaires universitaires**

---

## 25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

---

### Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

**Groupes de prestations**  
**25.2 Haute école vaudoise**

## 25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

### Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

**Groupes de prestations**  
**25.3 Haute école pédagogique**

---

## **25.3 Haute école pédagogique**

Haute école pédagogique.

---

### **Descriptif**

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

**Groupes de prestations**  
**25.4 Autres hautes écoles**

---

## 25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

---

### Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

## Université de Lausanne

L'année 2010 a vu la désignation par le Conseil d'Etat, sur recommandation du Conseil de l'Université, du professeur Dominique Arlettaz en qualité de recteur de l'Université pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 juillet 2016. Dans le contexte d'importants changements que traverse le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan national, cette nomination assure à l'UNIL le leadership indispensable à son pilotage.

Dans le secteur de la recherche, l'Université a été désignée comme « Leading House » du Pôle de recherche national « LIVES – Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie », qui étudie les effets de l'économie et de la société postindustrielles sur l'évolution des situations de vulnérabilité, s'exprimant notamment sous la forme de l'exclusion sociale ». Conduit en collaboration avec l'Université de Genève, ce PRN dégagera près de 15 millions pour la période 2010 - 2013. C'est un succès retentissant qui confirme la pertinence de l'accent mis sur les sciences humaines et sociales par l'Université et qui s'était déjà traduit par l'arrivée de la Fondation FORs pour la recherche en sciences sociales. Un autre Pôle de recherche national a été attribué de manière conjointe à l'UNIGE, à l'UNIL et à l'EPFL : il s'agit de « SYNAPSY – Mécanismes synaptiques de maladies mentales », qui vise à identifier les mécanismes neurobiologiques des troubles psychiques et cognitifs. Il est doté de 17.5 millions de francs pour la période concernée.

En termes de développements institutionnels, on relèvera l'intégration à l'UNIL de l'Institut Ludwig pour la Recherche sur le Cancer, par une convention qui a été signée cet automne. Cette intégration vient renforcer de manière importante la position de l'UNIL dans le domaine de la recherche en oncologie.

## IDHEAP

Autre temps fort, l'inauguration du nouveau bâtiment de l'IDHEAP en juillet a marqué le terme d'un important projet conduit sur plusieurs années. Avec ses nouvelles infrastructures, l'Institut dispose désormais d'un outil de grande qualité pour renforcer son rôle central dans le développement de l'analyse des sciences administratives dans notre pays. 2010 a également été une année de réflexion sur l'avenir de l'Institut, en particulier les modalités de collaboration avec les institutions partenaires, dans la perspective d'une nouvelle configuration pour la période 2013-2016.

## Avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO

Le 27 janvier 2010, le Conseil fédéral a validé l'avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO, dans le sens qu'il répond en l'état aux exigences de la Confédération. Les Comités stratégiques de la HES-SO ont ainsi reçu le feu vert pour mettre cet avant-projet en consultation auprès des organes de la HES-SO ainsi que des Conseils d'Etat des cantons partenaires. Une Commission interparlementaire a été constituée pour examiner cet avant-projet et les Comités stratégiques ont statué le 20 décembre 2010 sur l'ensemble des amendements proposés par la Commission interparlementaire, les Conseils d'Etat et les divers organes consultés. Ces importants travaux déboucheront en 2011 sur la soumission d'un projet de convention à l'ensemble des gouvernements, puis des parlements des cantons partenaires, pour une entrée en vigueur prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Une nouvelle loi sur les Hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituera la loi d'application cantonale de cette Convention, devrait entrer en vigueur à la même date.

## Projets particuliers

Le projet des « Universités d'été » a réuni cette année plus de 260 étudiants venus de trois continents, pour suivre des programmes dans les domaines des soins infirmiers, de l'œnologie, de l'informatique, de la gestion, de la musique et du design. Pendant un mois, des étudiants américains, singapouriens, indiens et suisses ont étudié ensemble, abordant de nombreuses thématiques liées à leur profession et confrontant ainsi leurs points de vue.

2010 s'est ainsi révélée, pour les HES vaudoises, une année riche en nouvelles collaborations internationales, puisque huit nouveaux accords ont été signés entre l'Etat de Vaud et des institutions étrangères de renom, ce qui porte à 15 le nombre d'accords formalisant des partenariats à long terme.

Par ailleurs, des voyages prospectifs ont été effectués en Australie et sur la côte est des Etats-Unis, en vue de développer des collaborations dans les domaines de l'œnologie et de la musique.

Rapport annuel de gestion 2010  
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)  
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)  
**Sources d'informations complémentaires**

## **Coordonnées**

---

### **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

---

Avenue de l'Elysée 4  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 9495  
Fax: 021 316 9499

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/dges](http://www.vd.ch/dges)

**Groupes de prestations**  
**29.0 Direction du Service**

## 29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

### Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## Groupes de prestations

### 29.1 Enseignement spécialisé

## 29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

## Descriptif

### Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
  - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
  - Parents d'enfants ayant un handicap
  - Familles avec enfant lourdement handicapé
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Classes officielles communale
  - Directions d'établissements DGEO
  - Classes de développement
  - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique

Associations professionnelles

- AVMES
- AVMD
- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)

**Groupes de prestations**

**29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

**29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

**Descriptif**

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

**Groupes de prestations**

**29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

**29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

**Descriptif**

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

**Groupes de prestations**  
**29.4 Office des écoles en santé (ODES)**

## 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

### Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)

**Groupes de prestations**  
**29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

---

## **29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

Psychologie en milieu scolaire.

---

### **Descriptif**

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)

## Événements marquants, évolutions significatives

### L'année 2010 au SESAF

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009 et au vaste projet partenarial visant à développer une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Cette consultation, qui a débuté le 16 décembre 2010, se terminera le 28 mars 2011.

Conformément à sa vocation de coordination, le SESAF a poursuivi sa mission à l'intention des jeunes sans solution de formation grâce à la mise en œuvre du Case management pour la formation professionnelle qui a été implémenté au sein de l'OCOSP. D'autre part, grâce à une étroite collaboration avec le SPAS et une harmonisation des barèmes des bourses et du RI, l'OCBE a procédé au recalcul de l'ensemble des dossiers à partir du 1er janvier 2010. Enfin, c'est toujours selon cette logique que le SESAF a piloté la poursuite de la restructuration de l'ODES.

#### Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'Office de l'enseignement spécialisé a augmenté de manière qualitative et quantitative l'accompagnement des enfants et des élèves en situation de handicap au sein des lieux d'accueil de la petite enfance. Plus de 100 enfants en situation de handicap ont fréquenté les crèches et garderies par le déploiement de la commission d'intégration précoce, laquelle octroie des ressources supplémentaires, ainsi qu'un lieu d'échange et de paroles permettant une meilleure prise en compte des besoins des enfants.

D'autre part, l'Ecole cantonale pour enfants sourds poursuit sa mutation vers une école cantonale d'enseignement spécialisé offrant ses prestations aux établissements scolaires vaudois. Plus de quarante ETP constituent actuellement une partie du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap accueillis au sein de l'école régulière.

Au niveau institutionnel, la mise en œuvre de deux unités d'accueil temporaire (UAT) supplémentaires, l'une à Bex, et l'autre à Etoy, renforce de manière significative la possibilité pour les parents d'enfants polyhandicapés ou avec un handicap sévère, de les confier pour une durée déterminée (week-end, soirées, vacances) à des professionnels de l'éducation spécialisée.

#### Office de psychologie scolaire (OPS)

En 2010, le projet de scolarisation inclusive des enfants en situation de handicap à l'école a pris de l'ampleur. Des psychologues, psychomotriciens et des logopédistes en milieu scolaire (PPLS) ont été mobilisés par leurs responsables régionaux pour prendre en charge ces élèves qui n'étaient pas suivis par nos services auparavant.

Les services régionaux ont constaté que les demandes de traitements pour les autres élèves continuent à progresser. L'effectif des collaborateurs reste, lui, inchangé. Pour faire face aux demandes, les services régionaux prévoient d'adapter leurs prises en charge en fonction de leurs ressources, notamment en développant encore plus le travail avec les enseignants ou en raccourcissant les temps de suivis individuels.

Concernant la logopédie indépendante, le nombre de traitements remboursés a dépassé le budget prévu et un crédit supplémentaire a été accordé pour faire face à ce surplus. Un système de gestion des octrois mensuel et régional a dû être mis en place pour 2011.

#### Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

Les changements légaux intervenus en janvier 2010 ont amené l'office à prendre en charge l'allocation d'entretien complète des jeunes en formation, se substituant au RI. La fin du plafonnement de cette allocation a nécessité le recalcul de plus de 2'000 dossiers qui a impacté de manière significative la capacité de traitement des demandes 2010-2011, dont le dépôt a débuté au mois de mars 2010. Malgré les efforts fournis par les collaborateurs, l'office a enregistré un retard d'un mois environ dans le traitement des dossiers. D'autre part, les collaborations avec le SPAS et les CSR ont été renforcées afin de coordonner au mieux les actions de nos entités respectives.

Conséquence de la volonté politique évoquée ci-dessus, les montants octroyés durant l'année académique 2009-2010 ont été beaucoup plus élevés qu'au cours des précédentes années, atteignant 44,2 millions sous forme de bourses à fonds perdu (+50%) et 728'000.- sous forme de prêts (+41%). Si l'on se réfère à l'année civile, les montants versés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 ont dépassé les 58 millions.

Le travail du contentieux a été poursuivi selon le même rythme que celui de 2009, amenant le montant des remboursements des prêts à un peu plus de 1,85 million pour environ 6'660 opérations de la part des débiteurs et pour une moyenne mensuelle de 154'000.-.

Au plan juridique, l'office a enregistré 335 réclamations dont 40 ont fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Cinq recours ont été admis, 10 ont été rejetés, 7 ont été retirés par les recourants et 18 sont en cours d'instruction.

#### Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Pour donner suite au mandat qui a été confié, en 2009, par le Conseil d'Etat au SESAF, l'OCOSP a mis en œuvre, depuis janvier 2010, dans chacun de ses 5 Centres, le concept de Guichet de la Transition 1 (T1) chargé d'opérationnaliser le Case management pour la formation professionnelle. Ce concept fait l'objet d'une analyse propre dans les « projets particuliers ».

Par ailleurs, les « Actions d'été », désormais traditionnelles, se poursuivent en ciblant de plus en plus précisément les bénéficiaires et les prestations. Ainsi, la « hotline » qui donne à connaître les dernières places d'apprentissage a permis à 200 jeunes et parents d'entreprendre des démarches. Par ailleurs, 162 jeunes ont participé aux ateliers d'été (constituer un projet professionnel, préparer son dossier de candidature et son entretien d'embauche, s'impliquer dans son processus d'insertion) soutenant ainsi leurs efforts pour trouver une formation, sans devoir recourir à une mesure de T1. Parmi ces derniers, 80 ont bénéficié d'un suivi individuel.

Pour que le Case management pour la formation professionnelle puisse pleinement se réaliser, une implication constante des psychologues conseillers en orientation présents dans les établissements scolaires (secondaire I et II) est un élément indispensable. Ceux-ci, en 2009-2010, ont reçu 6'440 élèves de l'école obligatoire, 1'948 gymnasien-ne-s et jeunes en formation en consultation pour favoriser le choix d'une formation correspondant au mieux à leurs aptitudes, intérêts, valeurs, ....

Ces prestations sont complétées par celles dispensées aux Adultes. Ceux-ci ont été 2'192 à bénéficier de conseils appuyant un désir ou une nécessité de réorientation.

L'OCOSP a également renouvelé une expérience de VAE pour les médiamaticiens et ce sont 8 personnes qui en ont bénéficié. Par ailleurs, des prestations d'accompagnement à une réinsertion professionnelle, en étroite collaboration avec le SDE, ont été délivrées à 16 demandeurs d'emploi.

Ainsi, ce sont au total 11'408 personnes qui ont pu profiter d'une prestation d'aide et de mise en place d'un projet professionnel et de réinsertion professionnelle et 11'462 qui ont bénéficié d'une prestation d'information délivrée par l'un ou l'autre des 5 Centres d'information sur les études et les professions (CIEP).

### **Office des écoles en santé (ODES)**

L'ODES a soutenu plus de 120 projets de prévention émanant d'établissements scolaires, répondu à des dizaines de demandes externes, dont plusieurs interventions parlementaires. Il a poursuivi l'implantation des programmes prioritaires de prévention du Conseil d'Etat, concernant d'une part les dépendances et d'autre part la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. En marge de cette consolidation de son rôle d'expertise des projets et de leur mise en oeuvre, au point de vue institutionnel, l'ODES a clarifié ses processus et son fonctionnement internes en fin d'année. De sorte que début 2011 aboutira la formalisation de son rôle et organisation, via un nouveau Règlement du Conseil d'Etat.

Enfin, il convient de noter que l'ODES pédagogique a déménagé à la route de Chavannes en septembre permettant ainsi aux deux pôles, pédagogique et médical, d'être réunis au sein des locaux de l'AVASAD.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

### Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009, le SESAF a poursuivi les travaux de préparation d'une nouvelle législation en matière de pédagogie spécialisée. Un vaste projet partenarial a été mis en place afin de développer, en collaboration avec tous les milieux intéressés, une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, permettant notamment à l'école ordinaire de mieux répondre aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille. Ces travaux ont permis au Conseil d'Etat de permettre au DFJC de lancer la consultation sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée en date du 16 décembre 2010. Cette consultation arrivera à son terme le 28 mars 2011.

### la Transition 1 (T1)

Sous l'impulsion de l'OFFT la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAF, pour mettre en œuvre le Case management pour la formation professionnelle dans le canton de vaud.

Le Case Management pour la formation professionnelle est implémenté au sein de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, sous la forme de 5 Guichets régionaux pour la T1. Ces guichets, mis en place depuis janvier 2010, ont pour mission d'être le lieu de référence pour tous les jeunes, entre 15 et 25 ans, à la recherche d'une formation professionnelle ainsi que pour les parents et/ou les institutions en charge de ce type d'utilisateurs.

Les Guichets régionaux pour la T1 sont « la porte d'entrée » vers l'une ou l'autre des mesures de transition. C'est pourquoi, l'ensemble des demandes des jeunes, des familles ou des référents institutionnels est référencé par les guichets régionaux et avalisé par les Coordinateurs Case managers qui ont également la responsabilité de suivre l'évolution des projets d'insertion des jeunes. Pour conduire à bien leur mission, ils peuvent s'appuyer sur des Centres de Bilan (C-BO), régionalisés depuis début 2010, suite à l'expérience pilote lausannoise conduite en 2009-10, et sur les prestations de Start'up, unité de coaching mise en place depuis 2001 par l'OCOSP, désormais également cantonalisée.

Dans ce contexte, le repérage des élèves susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion à l'issue de leur scolarité obligatoire a été renforcé, en particulier, par la mise en œuvre, au sein des établissements scolaires du secondaire, de Cellules d'insertion. Cette mesure a permis à quelques 262 élèves de bénéficier d'un coaching par Start'Up, et d'anticiper ainsi la prise en compte des paramètres pouvant entraver la recherche et l'obtention d'une place de formation.

Une présentation du concept et des résultats obtenus en 2010 a été faite à la Commission de gestion du Grand Conseil en octobre 2010 et les membres ont relevé tout l'intérêt qu'ils portent à cette importante prestation.

Pour rendre cette prestation plus connue et accessible, l'OCOSP a élaboré une brochure, à l'attention des professionnels, qui est disponible auprès des Centres OSP et qui détaille l'ensemble des prestations des Guichets T1 ainsi que les procédures mises en place afin que les jeunes, qui se trouvent dans une situation délicate à un moment ou l'autre de leur parcours, puissent être informés rapidement et bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement personnalisé.

**Rapport annuel de gestion 2010**  
**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**  
**Sources d'informations complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)
- Office Des Ecoles en Santé : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)
- Office de Psychologie Scolaire : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : [www.vd.ch/ocosp](http://www.vd.ch/ocosp)

**Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)  
Rue Cité-Devant 14  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401  
Fax: 021 316 5761

E-mail: [info.sesaf@vd.ch](mailto:info.sesaf@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## Groupes de prestations

### 28.0 Direction et unités d'état-major du service

## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

### Descriptif

#### Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

#### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

#### Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

#### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

#### Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5700 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

## Groupes de prestations

### 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

## 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

### Descriptif

Au sens de la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne les responsabilités et capacités éducatives des parents face à leur enfant, dans le cadre familial. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes.

Note : la prévention tertiaire (au sens de la définition de l'OMS) correspond à la mission de protection des mineurs, confiée au Service de protection de la jeunesse.

Pour la petite enfance, l'Unité de prévention pour la petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futures parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Associations et organismes offrant des prestations de prévention primaire subventionnées par le SPJ
- Associations et organismes partenaires du SPJ (avec convention de subventionnement) dans le cadre du programme de prévention primaire petite enfance et du dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif.

## Groupes de prestations

### 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

## 28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

### Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astringées à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

## Groupes de prestations

### 28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

#### 28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

#### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Protection des mineurs**

En 2010, l'activité des [Offices régionaux de protection des mineurs](#) a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit sept ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et six ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 60% (sur la base des chiffres provisoires, l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	74
2010	6281	1530	1450	80	4831	71

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social référent est fixé par le Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2010 est le suivant :

ORPM	dossiers actifs à fin 2010	dossiers ouverts en 2010	dossiers fermés en 2010	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	724	299	301	-2	71.68	1.83%
nord	1'147	379	390	-11	63.02	3.14%
centre	1'864	538	475	63	73.10	4.23%
est	1'096	314	284	30	79.13	2.80%
total	4'831	1'530	1'450	80	71.41	3.03%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 167 mandats d'évaluation, concernant 260 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente par rapport à 2005, une augmentation de plus de 80% de mandats de ce type confiés au [Groupe évaluation et missions spécifiques](#). Par ailleurs ce même groupe assure depuis le début de l'année 2010 l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#) et le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Enfin, l'[Unité logistique et finances](#) a assuré le suivi administratif et financier de quelque 350 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, et de tutrices ou de tuteurs ou privés.

## **Surveillance de l'accueil de mineurs**

---

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'[Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs](#) a conduit 134 enquêtes en vue d'adoption, suivi 138 enfants avant ou après adoption et accompagné 135 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

522 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. L'activité d'autorisation et de surveillance a également concerné 28 écoles privées avec internat et 99 bâtiments accueillant des colonies et des camps. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 28 structures de coordination d'accueil familial de jour, pour 29 réseaux LAJE existants à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

## Projets développés en 2010

En matière de **prévention** dans le domaine socio-éducatif, deux projets ont été développés en 2010 :

- Un projet de prévention primaire (destiné à toute famille), intitulé "[Jardin des parents](#)", dans le cadre du programme de "Soutien à la parentalité" conduit par le Service de protection de la jeunesse et réalisé en collaboration avec l'Association des parents d'élèves (APE-Vaud), Pro Familia Vaud, la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) et la Fédération vaudoise des Ecoles des parents (FVEP) ; avec 20 ateliers dans diverses régions du canton, ce projet a passé de la phase pilote à la phase de mise en oeuvre
- Une prestation nouvelle du dispositif de prévention secondaire, "[Histoire de parents](#)", développée par la Fondation Jeunesse et Familles ; elle est destinée aux parents et familles en difficulté au plan éducatif, sur orientation de professionnels. Elle remplace l'accès à la prestation d'Action éducative en milieu ouvert, réservée depuis 2009 aux seules familles bénéficiant d'une intervention socio-éducative du SPJ ou de l'OTG, tout en offrant un programme plus diversifié avec des rencontres familiales, du travail en groupe et des temps en atelier.

Par ailleurs, la Loi sur la protection des mineurs a été révisée en 2010 (cf. ci-dessous : Chantiers législatifs) notamment pour donner une base légale à la [Politique de prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative](#). Dans le cadre de cette politique, l'année 2010 a vu la mise en oeuvre des conventions de subventionnement et le déploiement du processus de contrôle de leur efficacité pour les prestations relevant du Dispositif de prévention secondaire.

En matière d'**intervention socio-éducative de protection des mineurs**, une formation destinée à tous les Assistantes et assistants sociaux pour la protection des mineurs a démarré en 2010 en matière d'*évaluation en protection des mineurs*. Cette formation a été suivie par les cadres en 2009, dans le prolongement de l'adoption par le chef de Service du [Référentiel d'évaluation](#) en 2008. Cette formation de deux fois 3 jours sera progressivement dispensée jusqu'au début de l'année 2012.

Un nouveau logiciel informatique a été implanté en 2010. Il permet d'une part un suivi très précis des démarches effectuées par le SPJ à réception d'une nouvelle situation (par signalement ou consécutivement à une demande d'aide) et du résultat de l'appréciation effectuée par le Service. Il permet également, par l'enregistrement de l'auteur et du motif principal du signalement ou de la demande, d'établir une statistique "qualitative" des situations adressées au SPJ.

On peut encore signaler la diffusion en 2010 de la brochure "[Principes de collaboration et de communication dans l'intervention en faveur de mineurs en difficulté ou en danger dans leur développement](#)", par le SPJ, la DGEO et le SESAF ; cet écrit répond au besoin exprimé par les professionnels de ces services de clarifier les notions relative à l'intervention pluridisciplinaire, notamment la constitution de réseau d'intervenants, et de définir des modalités de collaboration.

En matière de **politique socio-éducative cantonale** en matière de protection des mineurs, l'année 2010 a vu la consolidation et le développement de plusieurs projets :

- la prestation DIOP (Dispositif d'intervention et d'observation pluridisciplinaire), a pour mission la prévention et la réduction des risques pour des mineurs en rupture. Un bilan de cette prestation a été effectuée après une année de fonctionnement (novembre 2008 à novembre 2009) : sur 29 situations suivies (16 filles et 13 garçons âgés de 14 à 17 ans), 23 ont connu une évolution positive permettant à 16 d'entre eux d'entrer dans une structure d'éducation spécialisée ou d'insertion professionnelle
- 18 MATAS (Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) sont désormais en activité, 9 pour le niveau primaire (MATAS I) et 9 pour le niveau secondaire (MATAS II). Les ouvertures en 2010 se sont concrétisées dans la région morgienne (MATAS I et II) ainsi qu'à Bex et Oron (MATAS II). L'ouverture de 3 nouvelles structures MATAS II est prévue en 2011 (régions de Vevey, Lausanne et La Broye)
- l'association de la Maison des Jeunes a développé sur le site de Szilassy à Bex (propriété du SPJ), outre le suivi ambulatoire de 10 jeunes existant depuis 2008, un MATAS II et un Module d'éducation spécialisé en vue de l'insertion professionnelle" (MESIP), en attendant une prise en charge en internat (8 places pour août 2011).
- 3 autres "Modules d'éducation spécialisé en vue de l'insertion professionnelle" (MESIP), ont vu le jour dans l'Ouest et le Nord du canton, ainsi qu'en région lausannoise. Deux autres modules sont prévus dans la région veveysanne et dans la Broye.

### Loi du 27 avril 2010 sur le soutien aux activités de jeunesse

La Loi sur le soutien aux activités de jeunesse a été adoptée le 27 avril 2010 par le Grand Conseil. La LSAJ met en œuvre les articles 62 (Jeunesse), 70 (Vie associative et bénévolat) et 85 (Formation civique et commission des jeunes) de la Constitution vaudoise, avec notamment les objectifs suivantes :

- mettre sur pied, coordonner et promouvoir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- développer et favoriser les expériences participatives des enfants et des jeunes au niveau communal, régional et cantonal, avec en particulier au niveau cantonal, la création d'une commission de jeunes;
- promouvoir, encourager, soutenir et coordonner les activités de jeunesse comme lieux d'intégration en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie progressives des enfants et des jeunes;
- promouvoir, encourager et soutenir les organisations de la jeunesse, en particulier par la reconnaissance de la formation des responsables de ces organisations et leurs engagements dans ces activités.

Le recrutement de la Commission de jeunes a débuté à l'automne 2010, avec une soixantaine de candidatures de jeunes âgés de 15 à 18 ans pour les 15 à 25 places à pourvoir. Pour 2011, le Répondant cantonal sera engagé par le biais d'une subvention allouée au Groupement de liaison des activités de jeunesse.

### Modification de la Loi sur la protection des mineurs

Le Grand Conseil a modifié le 20.04.2010 la Loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004. Les modifications sont consécutives d'une part à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants et à l'obligation des cantons de désigner une autorité cantonale en la matière, d'autre part à une harmonisation nécessaire avec la législation cantonale sur les subventions, en particulier pour ce qui concerne la politique socio-éducative cantonale et la politique de prévention primaire et secondaire.

### Travaux préparatoires pour la mise en oeuvre de l'art 63a Cst-VD

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative parlementaire introduisant un accueil parascolaire à la journée, la Cheffe du DFJC a invité les représentants des communes, des réseaux LAJE et des milieux professionnels pour un forum, le 26.06.2010, destiné à lancer le travail législatif. Les travaux se sont poursuivis au sein d'une plateforme Canton-Communes, avec l'objectif de présenter début 2011 un projet législatif.

## Liens vers les pages internet du SPJ

---

### Evénements marquants, évolutions significatives en 2009

---

- [Informations et statistiques](#)
- Voir aussi le [rapport d'activité](#) de la FAJE

### Projets particuliers et chantiers législatifs

---

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de protection de la jeunesse (SPJ)  
Bâtiment administratif de la Pontaise  
Av. des Casernes 2  
1014 Lausanne

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 51

E-mail: [info.spj@vd.ch](mailto:info.spj@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "[Protection de la jeunesse](#)".

**Groupes de prestations**  
**27.0 Administration**

## 27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## Groupes de prestations

### 27.1 Politique de subventionnement culturel

#### 27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

## Groupes de prestations

### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

#### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

#### Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

**Groupes de prestations**  
**27.3 Gestion des musées**

## 27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

### Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

## Groupes de prestations

### 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

#### 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

#### Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

## **Musées**

Mai 2010 : entrée en fonction du nouveau Directeur du Musée cantonal de l'Elysée pour la photographie, M. Sam Stourdzé (succ. W. Ewing)

Août 2010 : entrée en fonction de la nouvelle Directrice des Musée et site romains d'Avenches, Mme Marie-France Meylan Krause (succ. A. de Pury-Gysel).

Travaux dans l'aile sud et l'aile nord du Palais de Rumine pour la rénovation et la réorganisation des locaux de travail et de conservation du Musée cantonal de zoologie. Le chantier s'achève dans le courant du printemps 2011.

### ***Bourse de compagnonnage théâtral***

En plus des soutiens accordés pour la création théâtrale indépendante et professionnelle, l'Etat de Vaud, associé pour l'occasion à la Ville de Lausanne, a décidé d'appuyer conjointement le travail de metteurs en scène dits « émergents » au travers d'une bourse de compagnonnage théâtral d'un montant de Fr. 60'000.- sur une durée de deux ans durant laquelle le ou la lauréat-e travaillera aux côtés d'un metteur en scène confirmé et produira sa propre création théâtrale sous sa supervision. Cette bourse a été accueillie avec enthousiasme par les milieux professionnels.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

### Chantiers législatifs

Projet de Loi sur la promotion de la culture et sur le patrimoine mobilier et immatériel : mise en consultation des deux avant-projets en janvier 2010, avec délai de réponse au 31 mai. Tournée de présentation par la cheffe du Département dans l'ensemble du canton en mai ; en juillet différents hearings avec retour d'information sur la consultation auprès des représentants des communes, des associations faitières dans le domaine culturel et des responsables du patrimoine cantonal.

Un important travail de réécriture des deux projets de lois et de leurs exposés des motifs a été entrepris dès la rentrée ; travail en cours avec pour objectif la soumission des deux textes au Conseil d'Etat au printemps 2011.

### *Loi sur les écoles de musique (LEM)*

Suite aux travaux de la plate-forme Canton-communes sur l'avant-projet de loi sur les écoles de musique (LEM), qui ont en particulier porté sur le financement de la loi, un protocole d'accord a été signé par la délégation du Conseil d'Etat et les représentants des associations des communes. Le Conseil d'Etat, considérant cet accord, a adopté le projet de loi et l'a transmis au Grand Conseil au début de l'été. Une commission parlementaire a débuté l'examen de cet objet en septembre et devrait terminer ses travaux au printemps 2011. L'objectif demeure une entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Fondation romande pour le cinéma

L'ensemble des cantons romands a pris l'option de constituer une Fondation romande pour le cinéma, qui constituera la structure unique sur le plan romand pour l'aide en région de la production cinématographique. Les cantons leaders du projet sont Vaud et Genève, avec la Ville de Genève. Le travail a été conduit en concertation avec les professionnels de la branche. Le projet, comprenant les futurs statuts de la Fondation, son règlement interne, les règlements de ses différentes commissions d'attribution, le cahier des charges du futur-e directeur-trice, la feuille de route et un plan financier ont été proposés à la CIIP/SR-Ti. Le dossier est en voie de finalisation pour une mise en route de la nouvelle fondation courant été 2011.

### Label+Théâtre romand

Avec l'aval des Chefs de département constituant la CIIP/SR-Ti, les délégués des cantons romands (CDAC/SR) ont conjugué leurs forces et mis sur pied un concours biennal visant à appuyer un projet théâtral d'envergure, qu'ils financeront selon la clé de répartition en vigueur au sein de la CDAC/SR. Leur but est de permettre, indépendamment de leurs politiques respectives de soutien à la création théâtrale indépendante sur leurs territoires, l'émergence de projets ambitieux ajoutant notamment des possibilités de diffusion et de tournée à la création proprement dite.

Le concours est lancé fin janvier 2011, pour une phase pilote.

### Projets spécifiques

## **Patrimoine culturel immatériel**

En vertu de la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO a décidé d'élaborer une liste de ce patrimoine sur le plan mondial.

Les cantons sont appelés à opérer au recensement de ce patrimoine sur leur territoire et à en fournir une liste sélective à l'OFC pour mars 2011.

Le SERAC a constitué un Comité de pilotage et confié un mandat spécifique à une historienne de la culture. La récolte se fait selon deux axes :

- de la recherche à la pratique sur le terrain (méthode descendante)
- de la pratique sur le terrain à la recherche (méthode ascendante).

La démarche est ouverte et non exhaustive : dans l'immédiat elle implique essentiellement une recherche de la représentativité et, dans le futur, l'organisation d'un système de mise à jour.

## Sources d'informations complémentaires

### Direction

[Renvoi sur la page d'accueil Internet du Service](#)

### Bibliothèque cantonale et universitaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

#### Autres

*Rapport annuel de la BCU :*  
à obtenir sous forme imprimée à la BCU ou [sous forme électronique](#)

### Musée des beaux-arts

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

#### Autres

Bulletin annuel (à paraître) du Musée cantonal des Beaux-Arts.

### Musée de l'Elysée

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

#### Autres

Rapport annuel du Musée de l'Elysée.

### Musée de zoologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

#### Autres

Rapport annuel du Musée de zoologie.

### Musée de géologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

#### Autres

Bulletin annuel d'activités du Musée de géologie.

### Musée de botanique

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

#### Autres

- L'Etamine, bulletin d'information des Musée et Jardins botaniques cantonaux n° 13 (parution prévue en mai)
- La pomme de terre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 31, 2008. 28 p.

- Le lierre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 32, 2008. 16 p.

## Musée d'archéologie et d'histoire

---

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

### Autres

Gilbert Kaenel, Pierre Crotti et Jérôme Bullinger, 2009, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Rapport d'activité 2008 (à paraître).

## Musée monétaire

---

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

### Autres

*Bulletin des amis du Musée monétaire cantonal* :  
études sur les collections, les trouvailles et le rapport annuel.

## Musée romain d'Avenches

---

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

### Autres

- Bulletin de l'Association Pro Aventico 50, 2008 (parution 30.05.09) :
  1. Rapport du musée
  2. Chronique des fouilles
  3. La vie des monuments
  4. Articles scientifiques
- Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 92, 2009, Chronique des fouilles (parution début juin 2009);
- D. Castella, M.-F. Meylan Kraus (dir.), Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes. Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006), Antiqua 43, Bâle, 2008;
- Aurélie Schenk, Les objets en os, ivoire et corne du Musée romain d'Avenches. Documents du Musée romain d'Avenches 15, Avenches, 2008;
- Aventicum 13 et 14, 2008. Bulletin de liaison de l'Association Pro Aventico.